

## CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

### HOCKEY CLUB DUNKERQUE (Division 1)

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Total du total des fonds associatifs devenu négatif

**PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, L'ASSOCIATION HOCKEY CLUB DUNKERQUE S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN DE POUVOIR EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE DIVISION 1 LA SAISON 2018-2019, A SAVOIR :**

- Plafonnement de la masse salariale joueurs à 200 K€ pour la saison 2018-19 ;
- Revenir à un montant de fonds associatifs positif au 30 avril 2020 avec un résultat intermédiaire fixé *a minima* à 42 800 euros au 30 avril 2019 ;
- Placement du club sous surveillance, pour la durée de la saison sportive 2018-2019, impliquant la transmission le 20 de chaque mois d'un plan de trésorerie prévisionnel (en format Excel) établi jusqu'au 30 avril 2019 actualisé mensuellement, avec un premier envoi fixé au 20 septembre 2018 et un dernier envoi fixé au 20 avril 2019, à l'adresse email [jb.cave@ffhg.eu](mailto:jb.cave@ffhg.eu) ;
- Placement sous surveillance, pour la durée de la saison sous contrôle des mutations et renouvellements de licences impliquant l'accord préalable de la CNSCG pour tout renouvellement de licence et/ou toute mutation (cf. article 11.2 du règlement CNSCG).  
Pour l'étude de tel dossier, un délai de 10 jours est nécessaire à compter de la réception de la demande complète qui devra comprendre :
  - la copie signée du contrat ou de l'avenant au contrat,
  - à défaut l'attestation de non-rémunération co-signée par le président du groupement sportif et le joueur,
  - le tableau de la masse salariale réactualisé,
  - pour tout remplacement de joueur demandé dans le cadre de l'article 42 du règlement affiliations, licences et mutations, un formulaire type (disponible auprès de la FFHG) est à remplir et retourner à la commission pour accompagner le dossier ;
- Refaire le tableau Excel pour que le résultat et la masse salariale de la saison 2018-2019 respecte les dispositions du présent COF puis transmettre le tableau corrigé dans ce sens concomitamment au présent COF signé à l'adresse email [jb.cave@ffhg.eu](mailto:jb.cave@ffhg.eu).